

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Médéric TABART, technicien ONF, pour le logement T3 duplex sis 10 rue de l'Oudar à Gex, couvrant la période du 15 juillet 2022 au 14 juillet 2025 (3.3)**

Service : Direction générale des services (MM)


Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Médéric TABART qui occupe les fonctions de technicien auprès de l'ONF, et qui ne dispose pas de logement répondant aux besoins de sa famille dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Médéric TABART pour la période du 15/07/2022 au 14/07/2025, pour un T3 duplex sis 10 rue de l'Oudar 01170 GEX, d'une surface utile de 55 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 323,95 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 juillet 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 juillet 2022, publiée sur le site internet de la ville le 07 juillet 2022.

